



# SERVICES PARTAGÉS CANADA

## Demande de prix pour

### Stations d'accueil universelles

N° de l'invitation	2BH982773/B	Date	2019-11-08
N° de modification	006		
N° du fichier GCDOcs	2BH982773	N° de référence du SEAOG	PW-19-00893492
N° de référence du client	Voir l'annexe B	N° de la demande	Voir l'annexe B

Bureau de distribution	Services Partagés Canada 180 Kent Street, 13 <sup>ème</sup> étage Ottawa, Ontario K1P 0B5		
Autorité contractante (L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante.)	Nom	Yvette Olongo	
	N° de téléphone	613-462-9645	
	Courriel	yvette.olongo@canada.ca	
	Adresse postale	180 Kent Street, 13 <sup>e</sup> Étage Ottawa, Ontario K1P 0B5	
Date et heure de clôture	Mardi, 12 novembre 2019, 14h00 (appelée dans la présente demande de soumissions « <b>clôture de la demande de soumissions</b> »)		
Fuseau horaire	Heure Normale de l'Est (HNE)		
Destination – des biens ou services	APPRO TI # 42251 & 42528: Voir Annexe B APPRO TI # 42796: Ottawa, ON K1A 1A2		
Facturation	À insérer à l'attribution du contrat.		
Adresse de courriel pour la présentation d'une soumission avant les dates de clôture provisoire et définitive	yvette.olongo@canada.ca & ssc.wtdhardware-materielatmt.spc@canada.ca		
<b>Nom du vendeur et Signature</b>			
Nom, titre de la personne autorisée à signer (dactylographier ou imprimer)	Signature	Date	



**DEMANDE DE PRIX MODIFICATION N° 006**

La présente modification No. 006 vise à:

- répondre aux questions relatives au délai de livraison.
- 

**Question 10**

Selon l'amendement 005, la livraison pour le volet 1 est de 30 jours et la livraison pour le volet 2 est de 60 jours. Comme vous le savez, le volet 2 contient un produit spécifique, le DOCK190USZ, qui est un produit Targus. Pourquoi la Couronne donne-t-elle un avantage à Targus en leur accordant 60 jours pour livrer 1500 unités par rapport à tout concurrent qui peut gagner dans le volet 1 de livrer plus de 2200 articles en 30 jours?

**Réponse 10**

Le délai de 60 jours pour le volet 2 a été accordé en fonction des besoins opérationnels du client. Cependant, après une nouvelle consultation avec les clients, pour le volet 1 les livraisons seront uniquement acceptées comme suit : 100% ou 50% de la quantité totale par commande 30 jours ouvrables du gouvernement fédéral après la date d'attribution du contrat et 50% s'il y a lieu de la livraison totale restante par commande 60 jours ouvrables du gouvernement fédéral après la date d'attribution du contrat.

**Question 11**

La Couronne favorise clairement Targus par rapport aux autres fabricants en sachant que le délai de livraison du premier volet ne peut être respecté dans un délai de 30 jours et nous demandons un changement de délai de 60 à 90 jours?

**Réponse 11**

Veuillez-vous référer à la réponse N° 10 ci-dessus.

**Question 12**

Pourquoi la Couronne favorise-t-elle Targus par rapport aux autres fabricants en fermant le volet 2 aux produits concurrents et en le rendant obligatoire en tant que DOCK190USZ? - Il devrait être ouvert à tous les fabricants.

**Réponse 12**

La décision d'accorder un produit spécifique au volet 2 tient d'un respect rigoureux des politiques en vigueur. Cette décision découle des besoins opérationnels du client et des justifications présentées.

**Question 13**

Les concurrents peuvent proposer de meilleurs prix et de meilleurs produits s'ils disposent de suffisamment de temps pour constituer un inventaire – La Couronne peut-elle modifier les livraisons dans un délai de 60 à 90 jours?

**Réponse 13**

Afin de ne pas mettre les opérations des clients en péril, les délais de livraisons présentées à la réponse N° 10 ci-dessus doivent être respectées.

**Modification 12**

À la page, 16 de la Sollicitation, Clause 5.10 (a) - (Voir Amendement 005),

**Supprimer :**

Pour le Volet 1, tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard 30 JOGF suivant la date d'attribution du contrat. Pour le Volet 2, tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard 60 JOGF suivant la date d'attribution du contrat.

**Remplacer par :**

Pour le Volet 1, pour les livrables fermes, 100% ou 50% de la quantité totale par commande doivent être reçus au plus tard 30 jours ouvrables du gouvernement fédéral après la date d'attribution du contrat et 50% s'il y a lieu de la livraison totale restante par commande doivent être reçus au plus tard 60 jours ouvrables du gouvernement fédéral après la date d'attribution du contrat.  
Pour le Volet 2, tous les biens livrables fermes doivent être reçus au plus tard 60 JOGF suivant la date d'attribution du contrat.

**Modification 13**

À la page, 16, de la Sollicitation, Clause 5.10 (b) – (Voir Amendement 005),

**Supprimer :**

Les options d'achat des quantités supplémentaires spécifiées dans l'Annexe B – Liste des produits livrables et prix - Produits livrables optionnels 1 - Les options de la CISR, d'EDSC and de ASFC peuvent être exercées au moyen des formulaires de commande SPC APPRO IT à tout moment de la période du contrat. Pour le volet 1, toutes les commandes relatives aux Produits livrables optionnels 1 doivent être reçues au plus tard 30 jours ouvrables du gouvernement fédéral après la date du formulaire SPC APPRO TI. Pour le volet 2, toutes les commandes relatives aux Produits livrables optionnels 1 doivent être reçues au plus tard 60 jours ouvrables du gouvernement fédéral après la date du formulaire SPC APPRO TI.

**Remplacer par :**

Les options d'achat des quantités supplémentaires spécifiées dans l'Annexe B – Liste des produits livrables et prix - Produits livrables optionnels 1 - Les options de la CISR, d'EDSC et de ASFC peuvent être exercées au moyen des formulaires de commande SPC APPRO IT à tout moment de la période du contrat. **Pour le volet 1**, toutes les commandes relatives aux **Produits livrables optionnels 1** doivent être reçues au plus tard **60 jours ouvrables du gouvernement fédéral** après la date du formulaire SPC APPRO TI.

Pour le volet 2, toutes les commandes relatives aux Produits livrables optionnels 1 doivent être reçues au plus tard 60 jours ouvrables du gouvernement fédéral après la date du formulaire SPC APPRO TI.

#### Modification 14

À la page 44 de la Sollicitation,

**Supprimer :**

#### Options de CISR, EDSC et/ou ASFC et Options d'inventaire APPRO TI de SPC

L'information contenue dans le tableau sera fournie aux ministères clients de SPC et utilisée pour déterminer s'ils veulent acheter les produits à partir de l'inventaire APPRO TI de SPC.

Meilleur délai de livraison possible (pour la RCN)	Quantité	Meilleur délai de livraison possible (en jours ouvrables du gouvernement fédéral)

**Remplacer par :**

#### Options d'inventaire APPRO TI de SPC

L'information contenue dans le tableau sera fournie aux ministères clients de SPC et utilisée pour déterminer s'ils veulent acheter les produits à partir de l'inventaire APPRO TI de SPC.

Meilleur délai de livraison possible (pour la RCN)	Quantité	Meilleur délai de livraison possible (en jours ouvrables du gouvernement fédéral)
	1-20	
	21-999	
	1000+	

#### Note 4

La date de clôture des soumissions est le mardi 12 novembre 2019, à 14h00, HNE.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT INCHANGÉS.**